

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 728

3 avril 2009

SOMMAIRE

AB Foods Luxembourg S.à r.l.	34911	Lefevre Lux	34913
Absolute Ventures S.A.	34899	Logica Holdings Luxthree S.à r.l.	34942
Ahntares S.A.	34935	Lux Euro-Asian Investments III	34903
Armurerie Paul FRAUENBERG s.à.r.l. ...	34926	Madame Ledin et fils S.à r.l.	34909
Athina Consulting S.à r.l.	34940	Matterhorn Capital Europe S.A.	34905
Boutique Tentation sarl	34925	Mondial Carrelage S.à.r.l.	34900
Braci Holding S.A.	34903	Neko Finance S.à r.l.	34914
BS Investment Holding S.A.	34905	Neovis S. à r.l.	34914
C.F.A.R.P.L. S.A.	34927	Netinvest S.A.	34920
Coban S.A.	34908	Park Ridge Investments S.à r.l.	34942
Constructions Santos Manuel S.à r.l.	34905	Patron Lepo II S.à r.l.	34913
Costela Participations S.A.	34941	Pella Real Estate Investment S.A.	34940
Daachdrop, S.à r.l.	34923	P.F. Logistic BZ	34941
Dunmore International S.A.	34920	P.F. Logistic C	34941
Emko S.à r.l.	34922	Pilar Treasury S.à.r.l.	34909
Epicerie de Contern S.à r.l.	34922	P.M.S. Buildings S.à r.l.	34925
Epinay S.A.	34914	Pro-Mère S.A.	34926
Epinay S.A.	34920	Recyclinvest SA	34898
Événementiel S.à r.l.	34923	Redelcover S.A.	34935
Ferrero Trading Lux S.A.	34909	Ring S.à r.l.	34899
Fidelity National Information Services Lu-		Russia Investment S.à r.l.	34898
xembourg	34927	Self B S.à r.l.	34904
FR Acquisition Finance Subco (Luxem-		Shamrock S.A.	34899
bourg), S.à r.l.	34903	Socogip Holding S.A.	34899
Gland Mortgage II S.à r.l.	34908	Staco Luxembourg	34944
Gomotors S.A.	34921	Stein Investition AG	34921
G&P Cruise Hôtel Management S.à r.l. ..	34910	Stein Investition AG	34921
G&P Cruise Hôtel Management S.à r.l. ..	34910	SunGem SubSerFinCo S.à r.l.	34936
Immoresidence S.à r.l.	34899	T.C.M.	34922
Inkha S.A.	34925	The Cross Investment Group Holdings	
Interba S.A.	34944	SAH	34904
JCBO SA	34900	T.R.I. S.A.	34926
Joost Operations S.A.	34910	Vision Industries S.A.	34908
Kribou S.à.r.l	34911	ZEN High-Tech S.A.	34935

Recyclinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 139.146.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenu le 18 février 2009

Il a été décidé:

- de transférer le siège social du 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2009.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009036574/322/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02807. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Russia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 141.273.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises à Luxembourg le 23 février 2009

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique a accepté la démission de:

* M. Ghassan Al Binali, né le 1^{er} janvier 1969, à Hidd (Bahrain), ayant son adresse professionnelle au United Building, 3rd Floor, Al Saad Street (PO Box 27 777), Doha (Qatar), en qualité de gérant A, avec effet immédiat.

- L'associé unique a accepté la démission de:

* M. Renaud Labye, né le 11 septembre 1977, à Liège (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg

* Mme Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1979, à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg

* Mlle Bouchra Akhertous, née le 8 octobre 1974, à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg
en qualité de gérants B, avec effet immédiat.

- L'associé unique décide de nommer:

* Mr. Tariq Abdullatif H M Al-Jaher, né le 8 février 1978, au Qatar, ayant son adresse professionnelle au United Building, 3rd Floor, Al Saad Street (PO Box 27 777), Doha (Qatar), en qualité de gérant A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- L'associé unique décide de nommer:

* Mr. Cornelius Bechtel, né le 11 mars 1968, à Emmerich (Germany), ayant son adresse professionnelle au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

* Mr. Pavel Saryuk, né le 11 juillet 1980, à Moscow (Russie), ayant son adresse professionnelle au Business Center Sheremetievskiy - 7th floor, Nikolskaya 10, Moscow, 109012 Russia
en qualité de gérants B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Pour Russia Investment S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009037487/6654/38.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04180. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Socogip Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 87.656.

Immoresidence S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 86.163.

Shamrock S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 51.955.

Ring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 54.906.

—
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements du 5 mars 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VIe section, siégeant en matière commerciale a déclaré dissoutes et a ordonné les liquidations des sociétés suivantes:

- SOCOGIP HOLDING S.A., ayant eu son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi,
- IMMORESIDENCE Sàrl, ayant eu son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,
- SHAMROCK S.A., ayant eu son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe,
- RING Sàrl, ayant eu son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Franklin D. Roosevelt.

Les mêmes jugements ont nommé Juge-Commissaire Monsieur Gilles MATHAY, Juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Joëlle NICLOU, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Lesdits jugements ordonnent aux créanciers de faire leur déclarations de créances au greffe du Tribunal de Commerce avant le 26 mars 2009.

Pour extrait conforme
Maître Joëlle NICLOU
Le liquidateur

Référence de publication: 2009036586/7872/37.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04360. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04361. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04363. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04365. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

(090041304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

(090041305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

(090041307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Absolute Ventures S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 84.021.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société ABSOLUTE VENTURES S.A., société anonyme, conclue en date du 8 mars 2002, a pris fin en date du 27 février 2009, avec prise d'effet au 27 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures
Le domiciliataire

Référence de publication: 2009036600/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01057. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

JCBO SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 86.148.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal en date du 30/12/2008, du conseil d'administration de la société anonyme JCBO SA, établie et ayant son siège social au 2, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.148 que:

Luxembourg, le 30/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2009036588/9184/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01699. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Mondial Carrelage S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Brahm's Carrelage.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 145.224.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le six mars.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

- Monsieur Brahim CHAOUICHE, gérant de société, né le 15 avril 1976 à F-57100 Thionville, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 5, rue des Métiers.

ici représenté par Madame KULAS Chantal, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, rue de la Chapelle,

en vertu d'une procuration donnée le 20 février 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Titre I.- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société prend la dénomination de MONDIAL CARRELAGE S.à.r.l..

L'enseigne commerciale de la société est BRAHM'S CARRELAGE.

Art. 3. Le siège social est fixé à Howald. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale des associés. La société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet l'activité commerciale de vente de carrelage et d'accessoires de décorations, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans les limites légales, les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

En cas de pluralité de gérants, la société est, vis-à-vis des tiers, valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année au trente et un décembre, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits qui est présenté aux associés en assemblée le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 10 des présents statuts, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et décembre 2009.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 11 des présents statuts, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dressera l'inventaire et le compte de pertes et profits pour la première fois le deuxième vendredi du mois juin 2010 à 14.00 heures.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Brahim CHAOUICHE, précité, lequel les a intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément, au moyen d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à 1.140,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite le comparant, associé représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. La société est gérée par 1 (un) gérant.

2. Est nommé gérant de la société.

- Monsieur Brahim CHAOUICHE, gérant de société, né le 15 avril 1976 à F-57100 Thionville, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 5, rue des Métiers.

Le gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour agir en toutes circonstances au nom de la société par sa seule signature.

3. La durée du mandat du gérant est illimitée.

4. Le mandat du gérant est gratuit.

5. La société a son siège au 4, Rue des Joncs à L-1818 Howald.

Clôture

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait que la société nouvellement constituée doit introduire une demande pour faire le commerce. Sur ce, les comparants ont déclaré faire eux-mêmes les démarches nécessaires à ces fins

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Ch. KULAS, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 10 mars 2009, LAC/2009/9181: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009037883/208/148.

(090042562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Braci Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.100.

Constituée par-devant Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 546 du 9 avril 2002.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2007 a été enregistré à Luxembourg le 20 août 2008 auprès de l'administration de l'enregistrement sous la référence: LSO-CT09275, et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008 sous la référence L080143346.04.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRACI HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009036938/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03498. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Lux Euro-Asian Investments III, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 83.310.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009037087/8901/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04479. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

FR Acquisition Finance Subco (Luxembourg), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 133.360.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prise par l'associé unique de la Société en date du 2 mars 2009 que le gérant suivant de la Société a démissionné avec effet au 2 mars 2009:

- M. Patrice Gallasin;

et que la personne suivante a été nommé gérant de classe B de la Société avec effet au 2 mars 2009, et ce pour une durée indéterminée:

- Mme. Céline Pignon, née le 27 mars 1977 à Metz (France) avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009036955/4287/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04126. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

The Cross Investment Group Holdings SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.117.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 9 mars 2009 à 14:00 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Roel SCHRIJEN, né à Sittard, Pays-Bas, le 30 juin 1973, avec l'adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion;

2. La nomination de Kemal AKYEL, né à Beringen, Belgique, le 2 juin 1977, avec l'adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

The Cross Investment Group Holdings S.A.H.

Représentée par Mr. Matthijs Bogers

Administrateur

Référence de publication: 2009036982/1084/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03630. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Self B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.366.

Suite une résolution en date du 17 février 2009, l'associé unique de la société 'SELF B S.à r.l.' a pris les résolutions suivantes:

- Approbation de la démission de Ronald Ten Bokum comme gérant de la société avec effet au 17 février 2009;
- Approbation de la démission de Joseph El Gammal comme gérant de la société avec effet au 31 mars 2009;
- Élection de trois nouveaux gérants pour une période illimitée:

* Gary Janaway, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg

* Paul Farmer, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg

* Ewoud Boekhout, ayant son adresse professionnelle au Entree II, De Entree 260, NL-1101 EE Amsterdam Z.O., Pays-Bas

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009036986/801/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04081. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

BS Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 73.915.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal
du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 10 mars 2009 à 09.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Sonia AJEDIGUE, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion.

2. La nomination de Kemal AKYEL, né à Beringen, Belgique, le 2 juin 1977, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Représentée par M. Julien FRANCOIS

Administrateur

Référence de publication: 2009037040/1084/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03596. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Matterhorn Capital Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.367.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal
du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 10 mars 2009 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Roel SCHRIJEN, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion.

2. La nomination de Kemal AKYEL, né à Beringen, Belgique, le 2 juin 1977, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Représentée par M. Julien FRANCOIS

Administrateur

Référence de publication: 2009037042/1084/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03593. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Constructions Santos Manuel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 267, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 145.262.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Filipe COIMBRA VIERA, maçon, né à Luxembourg, le 4 juin 1983, demeurant à L-2441 Luxembourg, 267, rue de Rollingergrund.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par les présentes.

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée dénommée "Constructions Santos Manuel S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement aux travaux d'entreprise générale de constructions et de génie civil ainsi qu'à la construction et la vente d'immeubles clefs en mains.

Comme telle la Société est appelée à exécuter tous travaux de construction, d'excavation, de terrassement, de voirie, de canalisation et de conduites d'eau et peut faire le commerce de tous matériaux de construction et de matériel se rapportant à la construction, ainsi que l'érection d'immeubles en vue de la revente totale ou partielle, ventes d'appartements sur plan ou en cours de construction.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, au Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet serait identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à lui faciliter l'écoulement de ses produits.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Filipe COIMBRA VIERA, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-2441 Luxembourg, 267, rue de Rollingergrund.
2. Monsieur Michel FRIES, maçon, né à Luxembourg, le 11 juin 1948, demeurant à L-6915 Roodt-sur-Syre, 8, rue du Cimetière, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: COIMBRA VIEIRA; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 mars 2009. Relation GRE/2009/1001. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 19 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009038250/231/116.

(090043381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Coban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.721.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 janvier 2009

- L'Assemblée Générale accepte et approuve à compter de ce jour à la démission de:

Catherine GUFFANTI, comptable, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de Mme Catherine GUFFANTI:

M. Michael ZERBIB, directeur de sociétés, né le 6 juin 1971 à Pantin (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

COBAN S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009037046/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02336. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Vision Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.002.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009037093/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02953. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Gland Mortgage II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.805.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue au siège social de la société le 27 février 2009

L'assemblée accepte la démission de Mr Sven Ulbrich en tant que gérant de la Société avec effet le 6 février 2009.

Les membres du conseil de gérance étant dorénavant les suivants:

- Mr Alexis Kamarowsky;

- Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino;

- Mr Jean-Marc Debaty.

A Luxembourg, le 4 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009037477/536/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03114. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090042346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Madame Ledin et fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.350.

Le bilan au 30 avril 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009037094/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02958. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090041976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Ferrero Trading Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 46.117.

Le bilan de la société au 31/08/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009037095/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03877. - Reçu 56,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090041939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Pilar Treasury S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 132.800,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 117.221.

EXTRAIT

Le 16 avril 2007, Koch NGL Cayman I Ltd, ayant son siège social à c/o Stuarts Corporate Services Ltd, 4th Floor Cayman Financial Center, Dr. Roy's Drive, Grand Cayman, Iles Caymans, enregistrée au Registre de Commerce du Grand Cayman sous le numéro 98-0479495, a transféré les 664 parts sociales de classe 2 de la Société, les 664 parts sociales de classe 3 de la Société, les 664 parts sociales de classe 4 de la Société, les 664 parts sociales de classe 5 de la Société représentant l'intégralité du capital social de la Société, à Pilar Management LP, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, HM 11, Hamilton (Bermudes), enregistré au Registre de Commerce des Bermudes sous le numéro LP39774.

A compter du 16 avril 2007, les 664 parts sociales de classe 2 de la Société, les 664 parts sociales de classe 3 de la Société, les 664 parts sociales de classe 4 de la Société, les 664 parts sociales de classe 5 de la Société sont détenues par Pilar Management LP, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc E

Signature

Référence de publication: 2009037290/4170/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03510. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

G&P Cruise Hôtel Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 93.123.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009037103/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03019. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

G&P Cruise Hôtel Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 93.123.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009037106/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03020. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Joost Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.979.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 29 décembre 2008

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide de renouveler le mandat d'Administrateur de classe A de Monsieur Hendrik Aart UIT-TENBOGAARD né le 27 mars 1958 à Amsterdam (Pays-Bas), résidant à NL-2481 KZ Woubrugge, 24A Boddens Hosangweg. Son mandat prendra fin lors de l'AG 2009.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide de renouveler le mandat d'Administrateur de classe A de Monsieur Owen Francis O'DONNELL né le 8 décembre 1966 à Glasgow, Ecosse (Royaume-Uni), résidant au 5 Kirklands Road, Mearnskirk, Glasgow G77 5FE, Ecosse (Royaume-Uni). Son mandat prendra fin lors de l'AG 2009.

Septième résolution

L'Actionnaire Unique décide de renouveler le mandat d'Administrateur de classe B et d'Administrateur délégué de Monsieur Alain HEINZ né le 17 mai 1968 à Forbach (France), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'AG 2009.

Huitième résolution

L'Actionnaire Unique décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes, Monsieur Jeff McALISTER né le 5 juillet 1977 à Perth (Australie), résidant professionnellement à GB-London N1 9GB, 21 Caledonian Road, Regents Quarter. Son mandat prendra fin lors de l'AG 2009.

Leur mandat prendra fin lors de l'AG 2009.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009037434/6341/30.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03524. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Kribou S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 285, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 53.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Pour Kribou S.à.r.l.
Fidocom S.A.
Signature

Référence de publication: 2009037108/3970/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01860. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

AB Foods Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 520.103.200,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 89.457.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of March.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

The company ABF (UK) Limited, a company validly existing as a private limited company under the laws of England and Wales, with registered office at Weston Centre, 10 Grosvenor Street, London W1K 4QY (Great-Britain), registered with the Companies House under number 00314913,

duly represented by Maître Michaël Mbayi, lawyer, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal, given in London, on 12 March 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of the company AB Foods Luxembourg S.à r.l., a company validly existing as a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg, with registered office at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg (RCS Luxembourg) under number B 89.457, incorporated by a deed received by Maître Joseph ELVINGER, civil law notary residing in Luxembourg, on 10 October 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1682 dated 23 November 2002, which articles of association have been amended for the last time by a deed received by the undersigned notary on 29 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2419 dated 3 October 2008 (the "Company").

The appearing party, represented as here above stated, requested the notary to act the following resolutions that it takes in its capacity as sole shareholder of the Company:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the opening and closing dates of the Company's accounting year so that it shall henceforth begin on the fourteenth day of March of each year and shall terminate on the thirteenth day of March of the following year, with the exception of the current accounting year, which began on the thirty-first day of August two thousand and eight and shall terminate on the thirteenth day of March two thousand and nine.

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend Article 15 of the Articles of Association of the Corporation so as to reflect the said change, as follows:

" **Art. 15. Financial year.** The Company's accounting year begins on the fourteenth day of March and ends on thirteenth day of March of the following year."

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand one hundred euro (1.100.- €).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder representing appearing person, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le treize mars.

Par-devant nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société ABF (UK) Limited, une société dûment constituée sous la forme d'une private limited company de droit anglais, ayant son siège social à Weston Centre, 10 Grosvenor Street, Londres W1K 4QY (Grande-Bretagne), immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 00314913,

dûment représentée par Maître Michaël MBAYI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 12 mars 2009.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associée unique de la société AB Foods Luxembourg S.à r.l., une société dûment constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.457, constituée selon acte reçu par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1682 du 23 novembre 2002, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 29 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2419 du 3 octobre 2008 (la "Société").

Laquelle comparante, représentée comme indiqué précédemment, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle adopte en sa qualité d'associée unique de la Société:

Première résolution

L'associée unique a décidé de changer les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social de la Société de telle sorte qu'il débutera désormais le quatorzième jour de mars de chaque année et qu'il se clôturera le treizième jour de mars de l'année suivante, à l'exception de l'exercice social actuel qui a débuté le trente-et-unième jour d'août deux mille huit et qui se clôturera le treizième jour de mars deux mille neuf.

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé de modifier l'Article 15 des statuts de la Société afin de refléter le prédit changement comme suit:

" **Art. 15. Année sociale.** L'année sociale commence le 14 mars et se termine le 13 mars de l'année suivante."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement mille cents euros (1.100.- €).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Mbayi et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mars 2009. Relation: LAC/2009/10087. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009038523/5770/93.

(090043820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

Patron Lepo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PATRON LEPO II S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009037109/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04324. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Lefevre Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 32, Z.A. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 99.157.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée "AXEL INVEST, S. à r.l.", ayant son siège social à L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 99.160,

ici représentée aux fins des présentes par son gérant unique Monsieur Gilles LEFEVRE, ci-après qualifié sub 2.-, détentrice de quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales.

2.- Monsieur Gilles LEFEVRE, chef d'entreprise, né à Audun le Roman (France) le 31 juillet 1948, demeurant à F-54560 Audun le Roman, 18, rue Paul Herrgott, détenteur d'une (1) part sociale.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "LEFEVRE LUX" (numéro d'identité 2004 24 01 804), avec siège social à L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro 99.157, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 11 février 2004, publié au Mémorial C, numéro 369 du 5 avril 2004,

ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps à L-4959 Bascharage, 32, Zone Artisanale Op Zaemer et de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. Alinéa 1^{er}** . Le siège social est établi à Bascharage. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.
Signé: LEFEVRE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 3 mars 2009. Relation: CAP/2009/677. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 17 mars 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009038535/236/39.

(090044365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

Neovis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5842 Hesperange, 2, Am Weischbaendchen.

R.C.S. Luxembourg B 80.325.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009037132/4355/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05227. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Epinay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 66.184.

Le bilan au 31 août 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009037133/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03517. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Neko Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 145.236.

STATUTES

In the year two thousand nine on the twenty-third of February
Before Us Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Quebec Nominees Limited, a company duly incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered office at P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands registered in the Company Register of Tortola under the number 400547;

here represented by Mr Giovanni La Forgia, lawyer, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on the 18th of February.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on

commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "NEKO FINANCE S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the following year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2009.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately TWO THOUSAND EURO (2,000.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr Frank Walenta, lawyer, born on the 2/2/1972, Geneva, Switzerland, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Mr Jorrit Cromptvoets, lawyer, born on the 16/05/1976, Voorst, The Netherlands, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

- Mrs Marjoleine Van Oort, born on the 28/02/1967 at Groningen, the Netherlands, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2) The address of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Quebec Nominees Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547,

ici représentée par Giovanni La Forgia, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 18 février 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "NEKO FINANCE S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparant ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux CINQ CENTS (500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR).

Le preuve de tous ces paiements a La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros.

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
 - Monsieur Frank Walenta, juriste, né à Genève le 2/02/1972 avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - Monsieur Jorrit Crompvoets, juriste, né le 16/05/1976 à Voorst, Pays Bas, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

- Madame Marjoleine Van Oort, juriste, née 28/02/1967 à Groningen, Pays Bas avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: JG. LA FORGIA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2009. Relation: LAC/2009/7571. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009037887/211/300.

(090042753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Epinay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 66.184.

Le bilan au 31 août 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009037134/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03515. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Netinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 74.010.

Le bilan au 28 février 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009037135/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03514. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Dunmore International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 37.488.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2009.
Dunmore International S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2009037136/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04739. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090041957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Stein Investition AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 104.132.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009037144/809/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03979. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090042198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Stein Investition AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 104.132.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009037145/809/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03980. - Reçu 38,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090042202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Gomotors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 119.801.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 novembre 2008 que, sur base de l'article 1 des statuts, il a été décidé de:

Transférer le siège social de la société GOMOTORS SA,

* du 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg,

* au 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009037452/1334/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04325. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090042445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Emko S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 45.073.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009037154/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC04063. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Epicerie de Contern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5310 Contern, 2, rue de Moutfort.

R.C.S. Luxembourg B 134.503.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009037160/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC04064. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

T.C.M., Société Anonyme.

Siège social: L-9960 Hoffelt, Maison 110.

R.C.S. Luxembourg B 43.037.

*Extrait des résolutions prises par de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue au siège le 03 novembre 2008*

L'assemblée générale extraordinaire de la société TCM SA (T.C.M. SA) procède à la modification suivante:

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

Maison 110 à L 9960 HOFFELT (Commune de Wintrange)

Pour extrait conforme

Pour TCM SA

Fiduciaires Réunies Luxembourgeoises SA.

MAISON, 91

L - 9645 DERENBACH

Signature

Référence de publication: 2009037168/1681/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05455. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Daachdrop, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7721 Colmar-Berg, 1, Enneschte Wee.

R.C.S. Luxembourg B 139.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009037161/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 13 mars 2009, réf. DSO-DC00108. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090042173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Événementiel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 31, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 145.293.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le cinq mars.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Inocenzio CUFFARO PISCITELLO, gérant, né à Metz (France), le 13 juillet 1964, demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines (France), 10, rue des Ecoles,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "Événementiel S.à r.l.".

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toute autre localité du pays et à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'organisation d'événements et de services pour particuliers et sociétés ainsi que dans le cadre de manifestations culturelles, et la location de matériels, mobiliers et vaisselles.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,-EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur Inocenzio CUFFARO PISCITELLO, gérant, demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines (France), 10, rue des Écoles.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales. En cas de refus d'agrément les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants associés ou non, salariés ou à titre gratuit, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social,
- le solde restant est à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 955 €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-4031 Esch-sur-Alzette, 31, rue Zénon Bernard.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Inocenzio CUFFARO PISCITELLO, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Cuffaro Piscitello, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 mars 2009. Relation: LAC/2009/8831. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Frank Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 17 mars 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009038555/241/92.

(090044006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

Boutique Tentation sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 3, rue Kutschewee.

R.C.S. Luxembourg B 135.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009037162/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 13 mars 2009, réf. DSO-DC00111. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090042174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

P.M.S. Buildings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 2, rue Dr Herr.

R.C.S. Luxembourg B 124.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009037163/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 13 mars 2009, réf. DSO-DC00115. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090042176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Inkha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.760.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 janvier 2009

Première résolution

L'Assemblée constate qu'une erreur a été inscrite dans la deuxième résolution du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires daté du 28 novembre 2008.

L'Assemblée confirme le renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes de Wood, Appleton, Oliver, Experts-Comptables S.à r.l., ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

L'assemblée accepte la démission de A&C Management Services S.à.r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes avec effet au 28 novembre 2008.

Pour modification de la réquisition sous la référence (L090008938.04).

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009037432/6341/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02672. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Armurerie Paul FRAUENBERG s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 100, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 100.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009037164/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 13 mars 2009, réf. DSO-DC00109. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090042178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

T.R.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 50.584.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/03/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009037165/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02858. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Pro-Mère S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.855.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "PRO-MÈRE S.A.", avec siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.855, tenue en date du 13 janvier 2007:

1) que le mandat en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de Monsieur Romain POULLES, Ingénieur Civil, demeurant à L-8282 Kehlen, 9, rue de Keispelt, est renouvelé, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

2) que le mandat en tant qu'administrateur de Monsieur Henri POULLES, retraité, demeurant à L-9188 Vichten, 10, rue de la Chapelle, est renouvelé, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

3) que le mandat en tant qu'administrateur de Madame Laetitia ROY, employée privée, demeurant à L-8282 Kehlen, 9, rue de Keispelt, est renouvelé, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

4) que le mandat en tant que commissaire aux comptes de la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104.765, ayant son siège social à L-2146

Luxembourg, 63-65 rue de Merl, est renouvelé, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Romain POULLES

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009037476/231/28.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02534. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

C.F.A.R.P.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 102.716.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009037201/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC04060. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Fidelity National Information Services Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.294.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the third day of March,

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared,

Fidelity Information Services, Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Arkansas, United States of America, having its registered office at 425 West Capitol Avenue, Suite 1700, Little Rock, Arkansas 72201, United States of America, and its business offices at 601 Riverside Avenue, Jacksonville, Florida 32204, United States of America, here represented by Mr. Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the attorney of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts and through its attorney, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is Fidelity National Information Services Luxembourg.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including

companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 125 (one hundred twenty-five) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro), each fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. The remuneration of the manager(s), if any, shall be determined in the same manner.

A manager may be removed at any time, with or without cause, and replaced by resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers, as the case may be, will determine the powers and remuneration, if any, of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by conference call, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of the board of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or by the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2009.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the sole manager or the board of managers, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the company, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 125 shares representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by Fidelity Information Services, Inc., above-named, and fully paid-up by payment in cash of an amount of EUR 12,500.

Therefore the total amount of EUR 12,500 is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand one hundred Euros (2,100.- Euros).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) - Mr. Ronald Dean Cook, born on November 9, 1963, in CherryPoint, North Carolina, United States of America, residing at 14303 Wadsworth Drive, Odessa, FL 33556, United States of America; and

- Mr. Ricky Lynn Cox, born on May 20, 1965, in San Rafael, California, United States of America, residing at 709 Berry Lane, Ponte Vedra Beach, FL 32082, United States of America;

are each appointed as type A manager of the Company for an undetermined duration.

2) - Mr. Gerard Birchen, born on December 13, 1961, in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Hugo Froment, born on February 22, 1974, in Laxou, France, residing professionally at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

are each appointed as type B manager of the Company for an undetermined duration.

3) The registered office of the Company shall be established at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le troisième jour du mois de mars,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu,

Fidelity Information Services, Inc., une société constituée et existant selon le droit de l'Etat d'Arkansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 425 West Capitol Avenue, Suite 1700, Little Rock, 72201 Arkansas, Etats-Unis d'Amérique, et ses bureaux d'affaires au 601 Riverside Avenue, Jacksonville, 32204 Floride, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par M. Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Fidelity National Information Services Luxembourg.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, sont ainsi incluses les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers toute garantie ou sûreté afin de garantir les obligations des sociétés précitées, et également emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et encore garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par une résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euro) divisé en 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euro), chacune étant entièrement libérée.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) est(sont) nommé(s) par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Le cas échéant, la rémunération du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justes motifs, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, doit être donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à

l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation en personne.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit une personne qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se termine le 31 décembre 2009.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution de la réserve légale.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance composé de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant, leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société sont attribués à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 125 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, a été entièrement souscrite par Fidelity Information Services, Inc., sus-nommée, et a été intégralement libérée par paiement en numéraire d'un montant de 12.500 EUR.

En conséquence, le montant de 12.500 EUR est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à deux mille cents Euros (2.100.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) - M. Ronald Dean Cook, né le 9 novembre 1963 à CherryPoint, Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 14303 Wadsworth Drive, Odessa, FL 33556, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. Ricky Lynn Cox, né le 20 mai 1965 à San Rafael, Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 709 Berry Lane, Ponte Vedra Beach, FL 32082, Etats-Unis d'Amérique;

sont chacun nommés gérant de type A pour une période indéterminée.

2) - M. Gerard Birchen, né le 13 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Hugo Froment, né le 22 Février 1974 à Laxou, France, demeurant professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg;

sont chacun nommés gérant de type B pour une période indéterminée.

3) Le siège social de la Société est établi 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes agissant par leur mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R.GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2009. Relation: LAC/2009/8588. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 MARS 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009038546/211/418.

(090044016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

Ahntares S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.687.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009037202/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03525. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

ZEN High-Tech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 104.070.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009037204/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03520. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Redelcover S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 36.055.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social,
74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, le mercredi 4 mars 2009*

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

- * M. Pierre-Olivier Beckers, demeurant au 24, avenue de Sumatra, B-1180 Uccle
- * M. Michel Eeckhout, demeurant au 44, rue de la Faucille, WezmbEEK-Oppem,
- * M. Marc Hubrecht, demeurant au 13, Oude Lindestraat, B-1800 Vilvoorde,

* M. Johan De Lille, demeurant au Nederokkerzeelsesteenweg, B-3071 Kortenberg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2009.

- L'Assemblée nomme Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2010 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009037514/4685/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04436. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

SunGem SubSerFinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.247.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société SUNGEM SERFINCO S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.456 et ayant un capital social de EUR 12.500,-

ici représenté par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 février 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:"

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est l'acquisition de participations au Luxembourg ou à l'étranger dans toutes sociétés ou entreprises de quelque manière que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou d'une quelconque autre manière tout titre, action et autres titres de participation, obligations, certificats de trésorerie, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement tout titre et instrument financier émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société pourra en particulier investir et développer des projets solaires.

La Société pourra emprunter de quelque manière que ce soit. Elle pourra émettre des obligations, certificats et autres types de reconnaissances de dette et tout type de titres de dette et de créance. La Société pourra prêter des fonds, y compris mais sans limitation, les revenus de tout emprunt, à ses succursales, sociétés affiliées et à toute autre organisme dans lequel elle prend un intérêt direct ou indirect. La Société pourra également donner des garanties et donner en gage, transférer, charger et autrement créer et donner une garantie pour tout ou une partie de ses avoirs afin de sécuriser ses propres engagements et ceux de toute autre société ou personne. Afin d'éviter tout doute, la Société ne pourra pas effectuer une quelconque activité du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise en accord avec la loi du 5 avril 1993 tel que modifiée sur le secteur financier.

La Société pourra utiliser toute technique et tout instrument pour gérer ses investissements de manière efficace et pour se protéger contre le risque de crédit, de change, de taux d'intérêts et d'autres risques.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "SunGem SubSerFinCo S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de douze euros cinquante cents (EUR 12,50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'eux devront systématiquement faire l'objet d'un accord à signer entre les associés existants et les futures actionnaires. En outre, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Le conseil de gérance sera composé de cinq membres, actionnaires ou non.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance le cas échéant qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

Toutefois, les résolutions du conseil de gérance de la Société ne seront considérées comme valablement prises qu'avec le vote favorable de la majorité des gérants de catégorie A.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toute circonstance par les signatures conjointes de deux gérants A dont Sébastien GRAVIERE ou par la signature conjointe ou seule de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du conseil de gérance.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée des associés:

- a) La dissolution et mise en liquidation de la Société.
- b) La modification de la dénomination sociale de la Société.

- c) La modification de l'objet social de la Société.
- d) La décision de débiter toutes nouvelles activités.
- e) La modification de l'année sociale.
- f) Le licenciement de tout gérant ou employé qui expose la Société aux paiements d'indemnités de plus de EUR 100.000,-.
- g) Toute action légale ou judiciaire ou arbitrale intentée contre ou au nom et pour le compte de la Société (autres que les actions en recouvrement de créances).
- h) Toute entrée en négociation ou en relation avec l'administration fiscale, pris en son sens large, portant un montant de plus de EUR 100.000,- .
- i) La vente ou le transfert des filiales, directement ou indirectement, à un membre du groupe GOTTEX ou l'entrée de la Société ou de filiales de la société dans toutes associations ou relations professionnelles avec la société GOTTEX ou de l'un de ses actionnaires.
- j) La fusion, directement ou indirectement, de la Société ou de ses filiales avec la société GOTTEX ou avec l'un de ses actionnaires.
- k) Toute décision d'achat, location, vente ou transfert d'actifs entre la Société et le groupe GOTTEX.

Les opérations suivantes sont réservées à la décision de principe de l'associé unique représenté par son conseil d'administration, en cas de pluralité d'associés par la décision de ceux-ci représentés par leur organe de gestion:

1. Modifier à tout égard l'acte constitutif ou les statuts de la Société ou les droits rattachés à l'une de ses actions ou titres;
2. Permettre l'inscription (lors d'une souscription ou cession) de toute personne en qualité d'associé de la Société;
3. Augmenter le montant du capital social autorisé ou émis de la Société; accorder une option ou autre intérêt (sous forme de titres convertibles ou sous une autre forme) sur ou dans son capital social, racheter ou acheter une de ses propres actions ou effectuer toute autre réorganisation de son capital social;
4. Emettre un capital d'emprunt dans la Société ou s'engager avec une personne pour l'émission d'un capital d'emprunt;
5. Emprunter, sauf aux banquiers de la Société dans le cours ordinaire et courant des affaires;
6. Introduire en bourse ou négocier toutes actions ou titres de créance sur une bourse ou un marché des valeurs;
7. Adopter une résolution pour la liquidation de la Société ou introduire une requête pour sa gestion contrôlée (sauf si elle est devenue insolvable);
8. Modifier le nom de la Société ou son siège social;
9. Adopter ou modifier un plan d'activité pour la Société concernant un exercice social;
10. Changer la nature de l'activité de la Société ou faire entreprendre une nouvelle activité à la Société;
11. Constituer ou vendre une Filiale ou acquérir ou vendre des actions dans toute autre société ou participer à une association, joint venture (constituée ou non) ou une concession réciproque;
12. Fusionner avec une autre société ou entreprise commerciale;
13. Acquérir, louer, vendre, céder ou d'une autre manière aliéner un intérêt dans n'importe quel(s) bien(s) matériel (s) de la Société;
14. Créer ou accorder toute charge sur la totalité ou une partie des affaires, de l'entreprise ou des actifs exploités de la Société ou sur des actions de la Société ou en convenir;
15. Encourir une dépense supérieure à EUR 50.000,- qui n'est pas prévue au Plan d'Activité Annuel déterminé pour la Société, sauf les dépenses, débours ou engagements urgents qui sont nécessaires pour protéger l'affaire ou les actifs de la Société et seulement si cette dépense est ratifiée par le Conseil le plus rapidement possible;
16. Accorder un prêt (autrement que par dépôt en banque ou autre institution dont l'activité courante comprend l'acceptation de dépôts, ou dans le cadre normal des affaires) ou accorder un crédit ou une garantie (autrement que dans le cadre commercial) ou une indemnité;
17. Modifier un mandat accordé aux banquiers de la Société concernant toute question relative à l'exploitation des comptes bancaires de la Société;
18. Conclure tout arrangement, contrat ou transaction sortant du cadre de ses affaires courantes ou dans d'autres conditions qu'en conditions de concurrence normale;
19. Conclure tout contrat d'ingénierie, approvisionnement de service et de construction pour la construction d'un équipement ou le développement d'un projet ou accorder une notification pour agir en vertu d'un tel contrat;
20. Suspendre ou mettre fin à un projet;
21. Notifier la résiliation de tous les arrangements, contrats ou transactions qui sont essentielles pour la nature des activités de la Société, ou les modifier matériellement;
22. Adopter ou modifier les modalités de transaction (en ce compris les prix) auxquelles la Société est prête à fournir des biens et services à des tiers;
23. Octroyer des droits (par licence ou autrement) sur toute propriété intellectuelle détenue ou utilisée par la Société;

24. Affacturer ou céder une créance comptable de la Société quelle qu'elle soit;
 25. Changer les réviseurs de la Société ou la date de clôture de son exercice social;
 26. Modifier ou permettre la modification matérielle aux politiques et principes comptables adoptés par la Société dans la préparation de des comptes de gestion audités;
 27. Déclarer ou payer un dividende;
 28. Utiliser le produit d'une vente d'un actif essentiel à l'activité de la Société ou un projet;
 29. Etablir ou modifier toute participation aux bénéfiques, option d'achat d'action, bonis, ou autre programme d'incitation de toute nature pour les administrateurs et employés;
 30. Etablir ou modifier tout plan de retraite ou accorder des droits de retraite à tout gérant, agent, employé, ancien gérant, ancien agent ou ancien employé, ou à un membre de la famille de cette personne;
 31. Licencier un gérant, cadre ou employé dans des circonstances dans lesquelles la Société encourt ou accepte de supporter un licenciement ou autres frais supérieurs à EUR 50.000,- en tout;
 32. Consentir à rémunérer (par paiement de frais, avantages en nature ou autrement) tout agent ou consultant de la Société à un taux supérieur à EUR 75.000,- par an, ou augmenter la rémunération de cette personne à un taux supérieur à 10% de sa rémunération existante;
 33. Conclure ou modifier un contrat d'embauche prévoyant le versement d'une rémunération (en ce compris la retraite et autres avantages) supérieure à EUR 50.000,- par an ou augmenter la rémunération d'un membre du personnel (en ce compris retraite et autres avantages) à un taux supérieur à 10% de sa rémunération existante;
 34. Instaurer, régler ou compromettre toute poursuite judiciaire importante (autre que les poursuites de recouvrement de dettes dans le cadre ordinaire des affaires) instituée ou qui menace la Société ou soumettre à l'arbitrage ou à une solution alternative d'un conflit tout conflit impliquant la Société. Pour plus de certitude, ce point n'inclut pas les mesures ou les actions d'une nature conservatrice prises par les administrateurs ou la gérance de la Société afin de préserver sa position juridique de la Société, à condition que le Conseil soit informé des mesures aussi vite qu'il est raisonnablement possible; et
 35. Conclure tout contrat avec les administrations fiscales ou faire une créance, une renonciation, élection ou consentement supérieur à EUR 50.000,- pour les besoins fiscaux en rapport avec la Société ou son activité.
- Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi."

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

34940

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Sont appelés aux fonctions de gérants de la catégorie A, pour une durée indéterminée avec pouvoir de signature correspondant:

a) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy, France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Francis CAMPEAU, gestionnaire de fortune, né le 21 novembre 1967 à Valleyfield, Canada et domicilié professionnellement au 5, Savile Row, Londres W1S 3PD, Grande Bretagne;

c) Monsieur Timothy RONIGER, comptable, né le 30 mai 1961 à Basel BS, Suisse et domicilié au 6 A, Chemin des Vignerons, CH-1307 Blonay, Suisse.

- Sont appelés aux fonctions de gérants de la catégorie B, pour une durée indéterminée avec pouvoir de signature correspondant:

a) Monsieur Riccardo SEGAT, gérant de sociétés, né le 30 novembre 1968 à Milan, Italie et domicilié au 20, Eddiscombe Road, Londres SW6 4UA;

b) Monsieur Alberto DALLA ROSA, gérant de sociétés, né le 12 juin 1964 à Parme, Italie et domicilié au 1, Corte Isolani, I-40125 Bologne, Italie.

2) L'adresse de la Société est fixée au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Acte Civils, le 12 mars 2009. Relation: LAC/2009/9603. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009037909/5770/236.

(090043015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Athina Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 124.172.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009037223/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03523. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Pella Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.123.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2009.
FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur
L-2311 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009037206/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04266. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Costela Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 136.891.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009037218/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04701. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

P.F. Logistic BZ, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 134.826.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2009037224/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04544. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

P.F. Logistic C, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 122.950.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2009037205/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04541. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Logica Holdings Luxthree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 943.548.600,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 135.678.

Le bilan au 31 octobre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 13 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009037743/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04627. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Park Ridge Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 68.968,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.253.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the tenth of December.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

There APPEARED:

Walton Qualified RBM Investors V, L.L.C, a limited liability company established and organized under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (United States of America), registered with the Secretary of State of the State of Delaware under the number 4129368, hereby represented by Mr. Gael Castex, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Chicago on 1st, December 2008.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

1. the Company having its registered office in 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, RCS Luxembourg section B, number 115.253 has been incorporated pursuant to a deed signed before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) on 30 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1125 on 09 June 2006, modified by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 10 November 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 45 on 25 January 2007 and modified by another deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 13 March 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1036 on 26 April 2008;

2. the share capital of the Company was fixed at sixty-eight thousand nine hundred sixty-eight euros (EUR 68.968.-) represented by one thousand four hundred eighty (1,480) shares with a nominal value of forty-six euros and sixty cents (EUR 46.60.-) each, fully paid;

3. the appearing party is the sole shareholder of the Company;

4. the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

5. the appearing party being the sole owner of the shares and liquidator of the Company declares:

- that all assets have been realised or have become the property of the sole shareholder;

- that all debts and liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid or duly accounted for to date, that it irrevocably takes over the obligation to pay for such liabilities;

6. with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

7. full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

8. the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing part that the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at 1,500.- Euros.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Walton Qualified RBM Investors V, L.L.C, une société établie et organisée sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat de Delaware sous le numéro 4129368, dûment représentée par M. Gael Castex, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er}, décembre 2008 à Chicago.

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. la Société, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, RCS Luxembourg section B, numéro 115.252 a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1125 le 09 juin 2006, modifiée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant au Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 10 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 45 le 25 janvier 2007 et modifiée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant au Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 13 mars 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1036 le 26 avril 2008;

2. le capital social de la Société a été fixé à soixante-huit mille neuf cent soixante-huit euros (EUR 68.968,-) divisé en mille quatre cent quatre-vingt (1.480) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60.-) chacune, entièrement libérées;

3. le comparant, prénommé, est l'associé unique de la Société;

4. le comparant a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

5. la comparante, préqualifiée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés ou sont devenus la propriété de l'associé unique;

- que tous les dettes et passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels dettes et passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés ou dûment comptabilisés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

6. de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

7. décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats à l'exception des cas de négligence grave et de faute grave;

8. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à 1.500.- euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. CASTEX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50363. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009037748/211/100.

(090043045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Interba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.610.

—
- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec effet immédiat.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification de l'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la Société comme suit:

* Madame Nicole THIRION, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

* Monsieur Michel LENOIR, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

* Madame Chantal MATHU, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Le Conseil d'Administration prend acte du transfert de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Pour copie conforme

INTERBA S.A.

N. THIRION / C. MATHU

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009037461/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04293. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Staco Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 97.733.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009037166/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 13 mars 2009, réf. DSO-DC00107. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090042180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.
